



**PROJET D'APPUI A LA JUSTICE MILITAIRE EN RD CONGO A TRAVERS LE  
RENFORCEMENT DU PROGRAMME DES CELLULES D'APPUI AUX  
POURSUITES**

**Rapport mi-parcours**  
(Couvrant la période entre février 2015-Août 2016)

**AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE L'UNION EUROPEENNE**



## TABLE DES MATIERES

### Table des matières

<b>1. ELEMENTS DU CONTEXTE</b> .....	4
<b>2. Résumé</b> .....	6
<b>2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b> .....	6
<b>5. LEÇONS APPRISES</b> .....	20
<b>6. COORDINATION</b> .....	20
<b>1. SITUATION FINANCIERE</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

*Sigle*

*Signification*

ABA	: American Bar Association (Association du Barreau Américain)
ADF	: Allied Democratic Forces (Uganda)
AMG	: Auditorat Militaire de garnison
AMS	: Auditorat militaire Supérieur
APCLS	: Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain
ASF	: Avocats Sans Frontières
BCNUDH	: Bureau de Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
CAP	: Cellules d'Appui aux Poursuites
CM	: Cour Militaire
CMOps	: Cour Militaire Opérationnelle
CPI	: Cour Pénale Internationale
FARDC	: Forces armées de la République démocratique du Congo
FDLR	: Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda
HHI	: Harvard Humanitarian Initiative
IPJ	: Inspecteur de Police Judiciaire
Mai-Mai	: Nom attribué aux différents groupes armés de l'Est de la RDC
MJDH	: Ministère de la Justice et des Droits Humains
MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation du Congo
M23	: Mouvement du 23 mars
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PARJE	: Programme d'Apui à la Restauration de la Justice à l'Est de la RDC
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PSPEF	: Police Spéciale de Protection de l'Enfant et de la Femme
PTS	: Police Technique et Scientifique
RDC	: République démocratique du Congo
SMJ	: Système Judiciaire Militaire
TMG	: Tribunal militaire de garnison
ToE	: Team of Expert
VS	: Violence sexuelle

## 1. ELEMENTS DU CONTEXTE

### *De manière générale*

---

La période entre 2015 et 2016, en RDC a été marquée par certains faits saillants tels que :

1. Sur le plan politique, la question de la tenue des élections présidentielles et législatives en 2016 a dominé le contexte de l'ensemble du pays en 2015 et 2016. Dès le début de l'année 2015 des appels à manifester du côté de l'opposition et de la société civile congolaise ont été multipliés. Ces manifestations ont très souvent été réprimés par les forces de sécurité et [certaines organisations ont dénoncé des répressions sanglantes](#).
2. La situation a progressivement été plus tendue qu'on approche la date constitutionnelle pour la tenue des élections présidentielle et législatives.
3. De même la période a été marquée par des appels à décrier le climat politique tendu. Ainsi des [mesures de libération de prisonniers](#) politiques et d'opinion et de rouverture des médias appartenant ou proches à des membres de l'Opposition ont été prises et un dialogue national convoqué mais non accepté par une certaine partie de l'Opposition et de la Société Civile.
4. Sur le plan de la justice, en 2015, s'est tenue à Kinshasa des 'Etats Généraux de la Justice qui ont réuni pendant 3 jours, à Kinshasa, une audience de près de 400 personnes constitué des acteurs judiciaires, des membres de la société civiles, des organisations des Nations Unies et des missions diplomatiques accréditées en RDC. Ces assises ont notamment fait [des recommandations relatives à la lutte contre l'impunité](#).
5. En décembre 2015, une série de lois (4) de mise en œuvre du Statut de Rome ont été votées par le parlement congolais et permettent désormais une harmonisation du cadre légal national relatif aux poursuites des crimes de la compétence de la CPI et réglementant la collaboration avec la CPI.
6. La disposition constitutionnelle portant découpage du territoire national de 11 en 26 provinces a été mise en œuvre. Le 09 janvier 2015, une loi portant délimitation des nouvelles provinces a été voté par le parlement congolais et promulgué le 02 mars 2015 ladite loi a été promulguée

### *Nord Kivu*

---

7. Le contexte de la province du **Nord Kivu** a été marqué, entre 2015 et 2016 par des affrontements quasi réguliers opposant les FARDC à différents groupes armés (Maimai, ADF Nalu) particulièrement au Grand Nord du Nord Kivu.
8. Dans la zone de Beni, des attaques quasi régulières sur la population par des groupes armés souvent identifiés comme étant des ADF Nalu ont fait plus de 500 victimes.
9. Dans le territoire de Walikale, des affrontements ont été régulièrement signalés entre les FARDC et les groupes armés ou entre groupes armés tout court.
10. Le territoire de Rushuru a quant à lui été dominé par une insécurité caractérisée par le kidnapping des hommes des commerçants et des humanitaires qui ont à chaque fois pu être libérés après paiement de rançons.

### *Sud Kivu*

---

11. La province du Sud-Kivu a été marquée entre 2015 et 2016 par l'activisme des groupes mai mai Rahiya mutomboki dans les territoires de Kalehe et Shabunda.

12. Dans le territoire de Kabare, plus précisément à Kavumu une série d'assassinats ciblés suivis par l'impunité des présumés auteurs arrêtés a engendré le soulèvement de la population qui s'est attaqué aux services de la sécurité et de la justice. Les postes de police de Kavumu ont été saccagés et le tribunal de grande instance de Kavumu ainsi que son parquet ont été brûlés.
13. Dans le territoire de Fizi, à Baraka la population s'est soulevée pour dénoncer l'insécurité dans le territoire et s'est également attaquée aux services de sécurité (postes de police) et de la justice en détruisant les bureaux de ces derniers à l'exception du parquet militaire détaché de Baraka.

#### *Ituri (Province Orientale)*

---

14. La situation générale de la province est restée marquée par des petites crises humanitaires ;
15. La situation humanitaire a été exacerbée par le l'arrivé des déplacés internes du Nord Kivu vers l'Ituri suite aux violences à Beni.

#### *Au Katanga*

---

16. La Province a été caractérisée par des violences communautaires, particulièrement entre Luba et Pygmée.
17. D'autres parts, deux principaux groupes armés sont restés actifs dans cette province, à savoir : les Maimai et le Bakatakataka.

## 2. RESUME

18. Le projet est mis en œuvre depuis février 2015 et a comme objectif principal « Le SJM peut lutter plus efficacement contre l'impunité, et traduire en justice les auteurs de crimes graves qui relèvent des juridictions militaires »
19. Les résultats attendus de ce projet sont formulés comme suit :
  - Les Cellules d'Appui aux Poursuites fournissent un appui effectif aux acteurs judiciaires congolais en matière d'enquête et de poursuite des crimes graves relevant de la compétence du statut de la Cour Pénale Internationale.
  - Un système de gestion des pièces à conviction et de conservation des données est mis en place et fonctionne au sein des juridictions militaires des provinces cibles.
  - Les bureaux de consultation gratuite (BCG) des barreaux des provinces cibles, ainsi que les défenseurs judiciaires militaires, fournissent l'aide légale aux personnes mises en cause pour crimes graves devant les juridictions militaires.
  - Les mécanismes de contrôle interne de la hiérarchie judiciaire sont améliorés et le monitoring judiciaire de la justice militaire est réalisé.
20. Les principales zones d'intervention du projet sont : les provinces du Nord et Sud Kivu, l'ancienne Province Orientale (Ressort de la Cour Militaire de Kisangani) et l'ancienne province du Katanga (Ressort de la Cour Militaire de Lubumbashi).
21. Le présent rapport décrit les activités planifiées et mises en œuvre, ainsi que les résultats obtenus, entre février 2015 et Aout 2016.
22. De manière générale le projet a appuyé à ce jour le traitement de 25 dossiers relatifs aux crimes internationaux et à plus de 260 autres dossiers à l'état simple relatifs aux crimes de sang, crimes de violences.
23. Il a renforcé l'appui technique aux acteurs judiciaires par la mise en place des guides, outils et canevas pour améliorer les enquêtes et poursuites. Des formations des acteurs judiciaires à ces outils ont également eu lieu ainsi que leur coaching sur le terrain.
24. Il a également appuyé le fonctionnement et l'opérationnalité des institutions judiciaires militaires par les dotations ponctuelles en fournitures de bureau et en carburant lors des enquêtes et audiences foraines.

## 2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### 3.1 Progrès vers les résultats

<i>Produit 1</i>		<i>Niveau des progrès</i>	<i>Preuve des résultats</i>
Produit 1: Les Cellules d'Appui aux Poursuites fournissent un appui effectif aux acteurs judiciaires congolais en matière d'enquête et de poursuite des crimes graves relevant de la compétence du statut de la Cour Pénale Internationale	Indicateur 1.1. : % d'accroissement de la confiance de la population dans la justice militaire.	De juin 2015 à Juin 2016 la méfiance envers la justice militaire est allée de 75% à 67% de méfiance. Ce qui implique une amélioration de 8% de la confiance entre ces deux périodes. <sup>1</sup>	Etude de perception conduite par HHI
	Pourcentage des dossiers traités parmi ceux reçus par la justice militaire <sup>2</sup>	Concernant les dossiers des crimes graves, 25 dossiers relatifs à ce type de crimes ont été appuyés dont 13 jugés. Ce qui consiste en une amélioration à 250% comparé au résultat global depuis l'existence des CAP entre 2011 et 2014 (moins de 10 dossiers de crimes graves avaient fait l'objet d'appui pour traitement <sup>3</sup> ). Comparé aux dossiers enregistrés ce nombre consiste à 75% des dossiers de crimes internationaux reçu <sup>4</sup> .	
	Indicateur 1.3: Accroissement du nombre de dossiers ayant fait l'objet de décisions judiciaires	- Rendement judiciaire des cas de crimes internationaux en progression de 325 % :	Registres des greffes des cours et tribunaux militaires du Nord

<sup>1</sup> HHI, PNUD, Monusco : Sondage, consolidation de la paix et la démocratie, Rapport 7, Août 2016, Page 12.

<sup>2</sup> Cet indicateur a été refocalisé sur la réponse judiciaire aux crimes graves pour rester dans l'esprit du projet qui privilégie la poursuite de ces crimes.

<sup>3</sup> Le rapport du service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires portant sur les enseignements tirés du programme des Cellules d'appui aux poursuites judiciaires des Nations Unies publié en juin 2015 indiquent qu'« une toute petite partie de l'aide apportée à ce jour a concerné des affaires de crimes internationaux. Sur les 97 cas auxquels les CAP ont apporté leur appui depuis leur création, moins de 10 pour cent concernent des crimes internationaux. Il est essentiel que les CAP travaillent en bonne complémentarité avec la Cour pénale internationale (CPI) ». La présente phase du projet a visé à améliorer cette faille et se focaliser sur ces genres de crimes.

<sup>4</sup> Un rapport de l'ONG ICTJ a établi une liste des dossiers qui sont pendants et qui sont restés en souffrance devant la justice militaire depuis 2009. Cette liste a été prise comme base d'identification des dossiers prioritaires à traiter avec l'appui d projet.

		<p>Entre 2011 et 2014 moins de dix dossiers de crimes internationaux ont été jugés, soit une moyenne de 2 dossiers par an (le rapport 2013-2015 renseigne 3 dossiers de crimes internationaux appuyés par cette phase du projet pendant cette période). Entre 2015 et 2016, treize dossiers de crimes internationaux ont été jugés. Soit une moyenne annuelle de 6,5 dossiers par an.</p> <p>De même, plus de 260 dossiers de crimes de violences sexuelles et de crimes de sang ont été appuyés par le projet</p>	<p>Kivu, Sud Kivu, Ancienne province Orientale et Ancienne Province du Katanga.</p>
	<p>1.4: Réduction de la durée de procédure entre l'ouverture d'une enquête et le jugement</p>	<p>Une réduction de délais de 3 ans à 1 année des délais d'enquête des crimes graves. De 25 crimes graves poursuivis, 21 sont des anciennes affaires qui ont fait en moyenne 3 ans avant la prise en charge par le projet. En revanche s'il faut compter les délais de traitement sur les affaires de crimes graves initiés en 2015 et 2016, tous les 5 dossiers ont vu les enquêtes clôturées ou en voie de se clôturer dans moins d'une année. .</p>	<p>Registres secrétariats Auditorats (comparaison dossiers crimes internationaux entrés en justice en 2015 et 2016 à ceux entrés avant cette période)</p>
	<p>1.5 Une stratégie de poursuite mise en place comprenant une approche de poursuite des dossiers relatifs aux crimes graves</p>	<p>Une stratégie de priorisation est mise en place et permet aux acteurs judiciaires de se focaliser sur les crimes les plus graves. L'expertise technique et logistique est focalisée sur des dossiers prioritaires. La justice militaire bénéficie d'une expertise et enquête de dossiers relatifs aux crimes graves plus complexes qu'avant. Alors qu'en majorité des affaires des crimes internationaux traités depuis 2010 sont en grande partie relatives aux violences sexuelles et portent sur moins de 20, dans les 18 mois d'exécution du projet 25 affaires de crimes internationaux ou de masse sont traités dont des enquêtes clôturées dans 17 affaires et 4 dossiers de</p>	<p>Voir copie de la lettre du Ministre National de la Justice à l'auditorat Général</p>

		crimes internationaux déjà jugés (1 a connu l'appel de l'Auditorat)	
	Amélioration des capacités techniques d'enquête et de poursuite des dossiers relatifs aux crimes internationaux et crimes de masse	Suite à la stratégie d'immersion de l'expertise au sein des CAP, des outils de qualité sont produit pour un accompagnement technique. A ce jours trois guides sont produits et utilisés et plus d'une dizaine d'outils d'enquêtes mis en place. Ces outils permettent la de mener des enquêtes et poursuites des crimes complexe de manière plus méthodique, professionnelle et conformément aux standards internationaux. Parmi ces crimes les plus complexes en termes d'enquêtes figure le dossier relatif au viol d'enfant par des membres d'un groupe politico militaire au sud Kivu. Par ailleurs, la phase actuelle du projet innove en renforçant des investigations d'autres crimes plus graves alors que les majeures parties des interventions depuis 2010 sont restées focalisées sur les crimes de violences sexuelles à l'état simple ou comme crimes de masse ou crimes internationaux. Les acteurs judiciaires développent des capacités à poursuivre des crimes graves par d'autres modes, notamment par recrutement d'enfants et le massacre. Deux des 17 affaires prioritaires de 2016 sont relatifs au recrutement d'enfants par des groupes armés.	Dossiers physiques
Un système de gestion des pièces à conviction et de conservation des données est mis en place et fonctionne au sein des juridictions militaires des provinces cibles.	Nombre de secrétariats et offices disposant de système de gestion de pièces à conviction.	Pièces identifiées pour la réhabilitation et processus de sélection d'un consultant pour la formation et le coaching des acteurs judiciaires militaires en finalisation	

<p>Les bureaux de consultation gratuite (BCG) des barreaux des provinces cibles, ainsi que les défenseurs judiciaires militaires, fournissent l'aide légale aux personnes mises en cause pour crimes graves devant les juridictions militaires.</p>	<p>Pourcentage des prévenus poursuivis pour crimes graves valablement assistés par un avocat</p>	<p>Sur l'ensemble de 25 dossiers relatifs aux crimes graves poursuivis et 168 autres dossiers ayant été traités, la totalité des prévenus 322 ont bénéficiés d'assistance judiciaire à travers les barreaux du Nord Kivu, Sud Kivu, Province Orientale et Katanga. Sur les 168 dossiers déjà jugés en premier degré avec 162 prévenus, le taux d'acquiescement de prévenus étant de plus ou moins 20 %</p>	<p>Dossiers physiques au greffe, registres des auditorats et greffes, actes de désignation par les barreaux.</p>
<p>Les mécanismes de contrôle interne de la hiérarchie judiciaire sont améliorés et le monitoring judiciaire de la justice militaire est réalisé.</p>		<p>Le contrôle effectif du fonctionnement de la justice dans le cadre du traitement d'affaires graves jugées prioritaires a été obtenu et a permis d'assurer un ancrage institutionnel et une appropriation de la démarche relative à la priorisation des dossiers des crimes graves par le ministère de la justice.</p>	

## 4.2 Activités mises en œuvre

### **Résultat 1- Les Cellules d'Appui aux Poursuites fournissent un appui effectif aux acteurs judiciaires congolais en matière d'enquête et de poursuite des crimes graves relevant de la compétence du statut de la Cour Pénale Internationale**

1. Le plus grand résultat atteint à ce stade est la mise en place au sein du système judiciaire d'un système de gestion de stocks judiciaires en matière des crimes internationaux. Il s'agit de la stratégie dite de priorisation des dossiers des crimes graves.
2. Il s'agit d'un exercice de planification qui consiste à donner l'occasion aux acteurs judiciaires militaires d'élaborer des critères de priorisation des dossiers et de se fixer des cibles annuelles. L'exercice vise à se focaliser sur les crimes allégués, documentés ou non, ouverts ou non. L'un des critères de priorisation est l'attention mise sur la cruauté des faits, le nombre élevé des victimes, le rang élevé des personnes mises en causes ou suspectées, etc.

Le premier exercice a permis de sélectionner 17 affaires prioritaires<sup>5</sup> dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et en Ituri.

3. Cet exercice permet aux acteurs et aux partenaires de focaliser les ressources sur les crimes les plus graves. Ainsi, les appuis techniques et logistiques, l'assistance judiciaire et les mécanismes de contrôle ont été focalisés sur ces crimes. La coordination avec des structures spécialisées dans des questions de protection des victimes et témoins a également été facilitée par cette démarche.
4. Par ailleurs, alors que jusque-là certains crimes étaient oubliés dans les précédentes poursuites, la stratégie de priorisation des affaires insistant à ce que les poursuites reflètent la criminalité, on voit pour la première fois les dossiers de recrutement d'enfants poursuivis.

### **Renforcement de l'expertise technique au sein des CAP pour l'amélioration de l'appui apporté à la Justice Militaire**

5. Deux consultants ont été recrutés et immergés au sein des CAP pour renforcer les capacités d'enquêtes et de poursuite. Ceci a permis (1) aux CAP de disposer d'outils harmonisés d'appui et de suivi de la justice militaire et d'améliorer considérablement l'expertise aux enquêtes suite à l'utilisation par les enquêteurs des guides pratiques rédigés et mis à leur disposition par les consultants, (2) aux acteurs judiciaires militaires d'être en mesure d'utiliser des techniques plus avancées pour la découverte de la vérité.
6. Le projet a permis la mise en place d'outils qui ont pour impacte d'améliorer les enquêtes judiciaires. Alors que dans la phase passée quelques enquêtes n'ont pas pu progresser faute de preuves, des outils adaptés ont été élaborés avec l'aide des consultants et mis à la disposition des acteurs judiciaires congolais.
  - Un guide sur la qualification et la poursuite des crimes internationaux mis en place
  - Un guide sur les enquêtes relatives aux crimes graves mis en place
  - Un guide sur la téléphonie et sa vulgarisation mis en place au Nord Kivu, Sud Kivu et dans l'ancienne Province orientale.
  - Des plans d'enquêtes et des modèles de procès-verbaux et canevas d'audition des victimes et témoins, d'interrogatoire des personnes suspectées ont été mis en place et les acteurs judiciaires ont été coachés à les utiliser.
7. Ces différents outils ont permis de faciliter et d'encadrer le travail des enquêteurs militaires, notamment en matière de :

---

<sup>5</sup>

- Auditions des victimes et témoins de crimes graves et notamment crimes contre l'humanité, crimes de guerre, meurtres et violences sexuelles de masse
  - Interrogatoires des suspects de crimes graves et notamment crimes contre l'humanité, crimes de guerre, meurtres et violences de masse
  - Techniques de constatations, préservations et recueil des traces et indices en matière de crimes graves et notamment crimes contre l'humanité, crimes de guerre, meurtres et violences de masse
  - Direction d'enquête, travail en groupe et analyse criminelle.
25. Ce travail technique a contribué à la qualité des enquêtes et poursuites. Des crimes qui n'étaient pas généralement poursuivis le sont actuellement. C'est le cas des crimes internationaux par recrutement d'enfants (voir affaire Habarugira).
26. Ainsi par exemple, pour une première fois des enquêtes sur des massacres exigeant l'exploitation de charniers (exhumations) ont pu être conduites par les acteurs judiciaires militaires congolais avec l'appui et le coaching de consultants. De même, des enquêtes complexes ont pu aboutir grâce à l'exploitation de la téléphonie et des auditions suivant des outils très avancés<sup>6</sup>.

#### **Cadre de Concertation/ Réunions :**

8. Les cadres de concertation ont été appuyés depuis l'ancien projet. L'appui qu'a apporté ce projet a consisté à leur doter d'approches afin d'harmoniser les pratiques et de renforcer leur systématisation et l'appropriation par la partie nationale. Ainsi, alors que jusqu'en avril 2016 la partie nationale ne semblait pas être au centre de ces concertations, il y a progressivement une forte implication et, à Goma, un système de coprésidence Nations Unies- Justice Militaires des cadres de concertation est expérimenté à titrer pilote.
9. Ces cadres de concertation ont amélioré les relations entre les CAP et la Justice militaire en plus de servir d'outil de coordination des appuis de la communauté internationale à la justice militaire.

#### **Réunions et retraites de partage d'expérience et d'harmonisation des pratiques au sein des CAP**

10. Pour renforcer et optimiser l'appui technique offert par les CAP à la Justice militaire, le projet a appuyé des réunions et une retraite d'échange d'expériences entre les CAP et d'harmonisation des outils.
11. Ces réunions qui ont visé à dresser un état de lieu des forces et des faiblesses de chaque CAP a permis de recadrer les énergies et optimiser les résultats par l'échange sur les bonnes pratiques.

#### **Aménagement des locaux et mise en œuvre d'un système de colocation**

12. Suite à plusieurs scepticismes rencontrés pour la mise en place de cette activité, une démarche visant à passer par une phase pilote a été initiée. Elle consiste à démarrer la colocation en 2016 à Goma et d'en évaluer l'impact avant de multiplier l'expérience en 2017. A ce jour, une note d'orientation pour la mise en place de cette activité est établie et défini

---

<sup>6</sup> Une des critiques formulée par HRW dans son analyse du dossier de crimes graves de Minova de 2012 consistait à l'incapacité pour les acteurs judiciaires de récolter des preuves plus solides. Le projet a investi dans l'appui technique pour améliorer cette faiblesse. Des dossiers comme Habarugira (recrutement d'enfants), Kavumu (viol d'enfant) bien que complexes démontrent que cette difficulté peut être surmontée.

les mécanismes de la colocation et doit être approuvée entre le PNUD, la Monusco et l'Auditorat Général.

13. Au lieu de l'acquisition des centaines comme cela était suggérée dans le document de projet, il est apparu plus efficace et efficient de réhabiliter une pièce mise à la disposition de la CAP par la Justice militaire.
14. Tous les équipements sont déjà prêts et la réfection du lieu désigné par la justice militaire est en exécution.

Ce mécanisme devra donc être opérationnel avant la fin de l'année 2016.

### **Appui aux enquêtes et Audiences foraines**

15. Durant la période de mise en œuvre du projet, 23 audiences foraines et 12 missions d'enquête ont été appuyées. Dans l'ensemble ces procédures concernent 25 crimes internationaux *dont 13 ont été jugés aux premiers degrés* en fonction de 8 pour l'ancienne province orientale, 1 pour la province de Maniema, 1 en Equateur, 2 au Nord Kivu et 1 au Sud Kivu. De même, 168 dossiers ordinaires portant sur des crimes de violences sexuelles (101) et de meurtres, assassinats (67) ont été jugés.
16. Ces dossiers concernent des faits qui impliquent plus **2652 victimes directes** (1432 hommes et 1220 femmes)<sup>7</sup>.
  - a. *Appui aux crimes les plus graves*
17. Au vu des résultats faibles enregistrés par les CAP dans l'appui aux cas de crimes les plus graves (Depuis leur installation jusqu'en 2015, les CAP avaient appuyés moins de 10 cas de crimes de la compétence de la CPI alors que c'est là le principal de leur mandat), le Projet a mis un accent particulier sur cette catégorie des crimes. Les appuis techniques et logistiques ont été réorientés pour viser primordialement cette catégorie des crimes de la compétence de la CPI.
18. Comme dit supra, la mise en place d'une stratégie de priorisation annuelle des affaires relatives aux crimes graves a facilité la démarche. Dans la première phase 17 affaires emblématiques<sup>8</sup> ont ainsi été priorisées et 15 d'entre elles réellement progressées et des enquêtes ont été clôturées ou sont en voie de clôture dans 10 de ces 17 affaires<sup>9</sup>.
19. Cette stratégie de priorisation des affaires est une étape vers la stratégie nationale de poursuite recommandée par les états généraux de la justice.
20. En plus de ces affaires dites prioritaires, 13 autres affaires autres dossiers de crimes graves (6 en Ituri, 2 au Sud Kivu, 2 au Nord Kivu, 1 en Equateur et 1 au Maniema) ont été soutenu bien que non priorisés.

---

<sup>7</sup> 80% de victimes sont relatifs aux crimes graves.

<sup>8</sup> Il s'agit d'affaires sur des crimes notoires comme, l'affaire relative au viol de près de 400 femmes à Walikale en 2010 par une coalition de groupes armés ou le Massacres de Mutarule en 2014.

<sup>9</sup> En ce qui concerne le niveau de traitement de ces affaires, l'indice de mesure de la progression du traitement qui a été mis en place en concertation avec toutes les parties prenantes permet de dire que le traitement de ces 17 dossiers est à 35% (la phase des enquêtes est suffisamment clôturée dans la majorité). Cet indice est construit de sorte à considérer comme clôturé un cas qui a reçu la réparation en cas de condamnation ou dont les voies de recours sont épuisées en cas d'acquiescement.

Crimes graves	Breve description des faits	Nombre approximative victimes	Etat procédure	Appui fourni par le projet	Observations
<b>Nord Kivu</b>					
Affaire Harugira	Recrutement de plusieurs dizaines d'enfants par un groupe armé en territoire de Masisi <sup>10</sup>	Plus de 200 victimes	Enquêtes clôturées et début prochain de procès	Production des guides et canevas, production	
Dossiers Shetani	Dossier de recrutement d'enfants en territoire de Rutshuru	Plusieurs dizaines de victimes	Prévenu principal en détention, poursuites en cours.	production plan d'enquêtes et appui	
Dossier <a href="#">massacres de Beni</a>	Ce dossier est lié aux tueries en série en territoire de Beni	Plus de 500 victimes directes	Procès en cours	aux missions de terrain pour enquêtes, appui logistique audiences	Le projet a appuyé les enquêtes mais ne peut appuyer la suite de la procédure le dossier ayant été transféré à la CMOPs
Dossier <a href="#">massacres de Miriki</a>	Massacres sur la population civile à la suite d'attaques inter ethniques dans ce village de Lubero	Une vingtaine de victimes des deux communautés directes tuées et d'autres disparus ou blessés	Dossier en phase d'instruction, audition de victimes faite		
Dossier viols Walikale (2010)	Viols à grande échelle	Près de 400 victimes violées	Procès fixé à la cour		Fixé à la CMOPs, pas possible d'en appuyer la suite avec le Projet
Viols de Kiwanja	Attaque menée dans un village de Rutshuru par des hommes armés sur des civils <a href="#">dont des cas de violences sexuelles</a>	Trentaine de femmes violées	Dossier jugé		
Affaire Kitshanga	<a href="#">Voir le rapport du groupe d'expert du 19 juillet 2013 à la page 33</a>	90 personnes tuées, plusieurs	Enquêtes en cours et		

<sup>10</sup> [Voir rapport du groupe d'experts de Nations Unies du 23 janvier 2014](#), page 38

Crimes graves	Brève description des faits	Nombre approximative victimes	Etat procédure	Appui fourni par le projet	Observations
		centaines de maisons incendiées et plusieurs cas de pillage	mandats d'arrêt émis		
<b>Sud Kivu</b>					
Dossier Mutarule 2		Plus ou moins 40 personnes tuées (en une nuit)	Dossier jugé au premier degré.		Affaire en appel interjetée par les victimes et l'auditorat
Dossier Kikamba	Dans la nuit du 01 au 02 Mai 2005 entre 1h et 2h du matin la population civile de KIKAMBA , territoire de SHABUNDA a été victime d'une attaque par les présumés RAHIYAMUTOMBO KI, groupe Willy probablement allié à d'autres groupes(cyntia et kimusi).	Plus de 100 femmes violées par un groupe armé	Enquêtes très avancés et dossier en voie de fixation		
Dossier Kavumu	<u>Un groupe dirigé par un député</u> , pour des croyances superstitieuses s'est mise à violer des enfants âgées entre 8 mois et 11 ans. Ces faits auraient fait 50 victimes directes	Plus de 50 enfants filles violées	Enquêtes en voie de clôture		
Dossier Musenyi		129 femmes et filles violées	Enquêtes avancées et en voie de clôture		
Dossier Nzovu		x			
Dossier Marocain	x	x			
Mirenzo	x	x			
<b>Ancienne province Orientale</b>					
Dossier Capitaine Mbele	Crime de guerre par meurtre et viol	4 victimes	Jugé	Appui technique	
Dossier Batafe fudre et consors	Crimes de guerre par pillage, meurtre et atteinte à l'intégrité physique et par viol (Par 14 membres FARDC dont 3 acquités)	300 victimes	Jugé	et logistique pour les enquêtes et les audiences foraines	

Crimes graves	Brève description des faits	Nombre approximative victimes	Etat procédure	Appui fourni par le projet	Observations
Getty Vasongyia Kavakwa et cosors	Crime de guerre par meurtre et atteinte à l'intégrité physique	Plus de 50 victimes directes	Jugé et prévenu condamnés		
Yuda Dimadja et consort	Crimes de guerre par Meurtre	Plus de 65 victimes directes	Jugé et prévenu condamnés		
Pakateya Kitcha,	Crime de Guerre par viol, pillage	Plus de 35 victimes directes	Jugé et prévenu condamnés		
Mambasa	Crime contre l'humanité par viol (	400 personnes	Jugé et certains prévenus acquittés et d'autres condamnés		
Dossier Kandra (Komanda)	Un capitaine autoproclamé « Général » accusé de crime de guerre par meurtre et incendie en septembre 2002. Pour avoir brûlé vif 186 personnes	186 victimes brûlées vives	Dossier jugé et prévenu condamné à perpétuité		
Watsha/Mungwberere	Crime contre l'humanité par privation de liberté, torture et autres traitement dégradant contre des écolières, prêtres et habitant de Mungbere	81 victimes directes	Jugé et 15 prévenus condamnés à des peines allant de 3 à 15 ans		
Wamba	Crime contre l'humanité par privation de liberté, enlèvement, pillage et incendie	247 victimes directes	Pas encore jugé au fonds		
<b>Maniema</b>					
Dembo	1 <a href="#">Major de la PNC</a> a la tête d'une trentaine de policiers se serait rendu coupable de crimes contre l'humanité, tels que les pillages, viols et tortures, dans le cadre d'un conflit lié au pouvoir coutumier.	Crime contre l'humanité par meurtre au préjudice de plus de 100 victimes dont 79 ont participé directement au procès	Jugé et condamné à 15 ans	Appui apporté à l'audience foraine	
<b>Equateurs</b>					

Crimes graves	Brève description des faits	Nombre approximative victimes	Etat procédure	Appui fourni par le projet	Observations
<a href="#">Yalisika</a>	Tortures, et crimes contre l'humanité sur une centaine de personnes	Une centaine de personnes	Certains des prévenus condamnés et d'autres acquittés	Appui apporté à l'audience foraine	

**HISTOIRE DEMONTRANT LE CHANGEMENT QU'APPORTENT LES POURSUITES DES CRIMES LES PLUS GRAVES EN TERMES DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT DES COMMUNAUTES**

L'affaire de viol d'enfants à Kavumu démontre que la justice peut être un outil de stabilité et de relèvement au sein des communautés affectées. [Elle a su mettre fin à un phénomène récurrent de viol d'enfants âgés de 18 mois à 11 ans](#). Un phénomène qui a duré plus de deux ans et que ne s'est arrêté que grâce à l'action de la justice.

Alors que la justice congolaise fonctionne essentiellement sur la base de témoignage faute de capacité pour utiliser d'autres modes de preuves, beaucoup de dossiers sont restés des années sans être poursuivis. Pourtant grâce à l'expertise technique immergée dans les CAP, des dossiers exigeant plus de techniques d'enquêtes ont pu être poursuivis. Ainsi pour une première fois les acteurs judiciaires militaires ont fait usage de méthodes et techniques plus avancées notamment l'exploitation des charniers dans les dossiers relatifs aux massacres et l'exploitation de la téléphonie.

Par ailleurs, la Justice militaire parvient à poursuivre des crimes de manière plus méthodique et plus professionnelle y compris en parvenant à identifier des personnes impliqués pour des crimes que, il y a un an, seraient restés sans poursuite et sans identification des personnes mise en cause. A Kavumu, deux ans après qu'un phénomène de viol d'enfant ai pu laisser désespéré les membres de cette localité, les techniques plus avancées d'investigation ont permis d'identifier que ces viols étaient commis dans le cadre d'un réseau politico fétichiste à la suite d'enquêtes soutenus au niveau technique et logistique.

Même s'il n'y a pas encore de procès dans cette affaire (les enquêtes sont en voie de clôture et le procès est envisagé dans quelques mois), la seule identification de ce réseau à la suite d'enquêtes professionnellement menées à la mise aux arrêts de ses membres dont un député provincial, depuis juin 2016, plus aucun crime avec le même modus operandi n'a pu se reproduire dans cette localité et [permis de mettre fin au cauchemar](#) que vivaient les habitants de cette localité.

*b. Appui au traitement des autres infractions devant la justice militaire*

21. Tout en gardant la priorité des interventions sur les affaires de crimes les plus graves du Droit International, le Projet a également appuyé les enquêtes et le jugement d'autres affaires traités par la justice militaire. Ces affaires portent sur des faits de viols et de crimes de sang ainsi que la participation aux groupes armés<sup>11</sup>.
22. Le tableau ci-dessous décrit les activités relatives aux audiences foraines appuyées par le projet et qui ont bénéficié au traitement des crimes ordinaires, particulièrement les crimes de sang et ceux de violences sexuelles.

Juridictions	Lieu de l'audience	Nombre total dossiers	Nombre des dossiers jugés	Nombre dossiers crimes de sang	Nbre dos crimes VS
TMG Goma (3)	Kitshanga,	18	18	10	8
	Masisi,	15	15	7	8
	Bunagana	17	17	11	6
	Kiwanja	10	10	2	8
TMG Beni (	Lubero	9	9	9	0
	Kasindi	15	15	4	11
	Kirumba	10	10	2	8
	Mangina	10	10	3	7
TMG Bunia	Kasenyei	16	16	3	13
	Getty (3 fois)				
Cour Militaire Kisangani	Mambasa	30	30	9	21
Katanga	Pweto	11	11	3	8
CM SK	Uvira	7	7	4	3
<b>Total</b>		<b>168</b>	<b>168</b>	<b>67</b>	<b>101</b>

## Résultat 2- Un système de gestion des pièces à conviction et de conservation des données est mis en place et fonctionne au sein des juridictions militaires des provinces cibles

23. La mise en œuvre de cette activité passe par le recrutement d'un consultant international. Après avoir essayé à deux reprises à travers le mécanisme d'express roster pour obtenir un expert sans succès, le processus a été relacé et à ce jour il est suffisamment avancé et un consultant expert sera disponible pour définir et exécuter l'archivage au sein de 5 greffes et 5 secrétariats de la Justice militaire dans les zones couvertes par les CAP.
24. D'ores et déjà des locaux pour la mise en place de ce système sont déjà identifiés à Goma et à Bukavu où la justice militaire dispose de suffisantes infrastructures judiciaires.

## Résultat 3 : Les bureaux de consultation gratuite (BCG) des barreaux des provinces cibles, ainsi que les défenseurs judiciaires militaires, fournissent l'aide légale aux personnes mises en cause pour crimes graves devant les juridictions militaires.

### De la Formation des Avocats et défenseurs Judiciaires

25. Pour bâtir sur les acquis des sessions de formation réalisées lors de la première phase du projet et assurer une complémentarité avec les sessions mises en place par Avocat sans frontière dans le cadre du Programme UHAKI SAFI sans les dupliquer, il est apparu nécessaire de mettre en place un outil de suivi permettant d'extraire les faiblesses persistantes dans ce qui concerne l'assistance judiciaire des fournis par les avocats aux prévenus.
26. Cet outil consiste en une « fiche de contrôle qualité » du service offert par l'avocat et complétée après chaque audience foraine sur la base d'informations recueillies auprès des prévenus bénéficiaires de l'assistance et en lien avec le monitoring effectué de l'audience.
27. La prochaine étape consistera à développer une formation à la suite des lacunes observées à travers cet outil et le monitoring judiciaire.

### De l'appui à l'assistance judiciaire des personnes accusées,

28. Aussi bien en ce qui concerne les affaires prioritaires que les autres affaires, l'assistance judiciaire gratuite a été fournie à pratiquement 100% des personnes accusés des crimes graves (Sauf pour le cas où quelques accusés ont pu se faire assister par leurs propres moyens parce que n'étant pas indigents). De même, pour tous les crimes de sang ou de violences sexuelles appuyés tous les prévenus ont bénéficié d'assistance judiciaire. L'ensemble de 322 personnes impliquées dans les dossiers ci haut rapportés ont été assistées.
29. De manière pratique, sur la base d'accords entre le PNUD et les Barreaux, ceux-ci désignent les avocats en faveur des personnes mise en cause et le PNUD assure la prise en charge.
30. Dans la phase passée, les Barreaux ont reçu directement des ressources financières pour organiser l'assistance judiciaire mais suite aux lacunes décelées dans leurs capacités à gérer, pour la présente phase, le PNUD gère directement les ressources mais travaille aussi avec les barreaux en mettant à leur disposition un expert pour les appuyer à mettre en place un système de gestion fiable.

#### **De l'appui aux bureaux de consultation gratuite**

31. En 2014, le projet a effectué des équipements au Bureau de Consultation gratuite et le projet actuel se focalise à effectuer la dotation en ouvrages essentiels relatifs aux crimes graves. A ces jours les états de besoins ont été dressés par certains barreaux (Goma et Kisangani) et les autres sont en cours d'identification de leur besoin dans ce domaine.

#### **Résultat 4 : Les mécanismes de contrôle interne de la hiérarchie judiciaire sont améliorés et le monitoring judiciaire de la justice militaire est réalisé.**

##### **Contrôle interne**

32. En vue de promouvoir un contrôle interne au sein du système judiciaire, le PNUD a développé avec son programme pluriannuel d'appui à la justice, en synergie avec le programme PARJE financé par l'Union Européenne, des outils de contrôle. Ce projet a appuyé le développement et l'utilisation d'un outil basé sur les dossiers prioritaires.
33. Deux missions de suivi de ces dossiers ont été appuyées au Nord Kivu, Sud Kivu et en province Orientale par l'auditorat général et ont permis d'avancer les enquêtes sur les dossiers de crimes graves comme Kavumu (viol d'enfants), Walikale (violation de près de 400 femmes en 2010), ou l'affaire Mudahunga (Crime de guerre par recrutement d'enfants).
34. Ces missions ont aussi permis d'assurer un handover lors des mutations au sein de la justice militaire. Cet exercice a particulièrement été important au Nord et au Sud Kivu où il y a eu des mutations intempestives qui risquaient de remettre en cause les progrès.

##### **Monitoring Judiciaire**

35. Les dossiers de crimes graves ont tous fait l'objet d'un monitoring judiciaire dont un premier rapport est attendu d'ici avant la fin 2016 et sera discuté avec les parties prenantes pour constater les performances et les contreperformances.

#### **3.6 Défis pendant la mise en œuvre et solutions adoptées**

36. Le principal défi rencontré dans la mise en œuvre des activités du projet a été l'instabilité sécuritaire. Des zones qui donnaient l'impression d'une relative stabilité au démarrage du projet ont par la suite été les plus troublées si bien que certains efforts construits ont par la suite été anéantis suite à l'ébranlement total de l'autorité de l'Etat dans certains territoires.

La nécessité de poursuivre certains crimes graves ont été tributaires à ce contexte (En particulier dans les localités suivantes : Shabunda, Beni, Lubero)

37. Le staffing a également constitué un défi pendant la période de mise en œuvre. En effet, entre la démission du chef de projet CAP et le lancement du recrutement, une période transitoire de plus de 6 mois a été faite et certaines grandes activités ne pouvaient pas être mises en œuvre. Il s'en est suivi un retard dans la mise en œuvre du Projet.

## 5. LEÇONS APPRISSES

38. Eu égard au contexte sécuritaire volatile caractérisant la zone d'intervention, et suite au fait que la justice militaire peut parfois être la cible des attaques par le fait qu'elle s'implique de plus en plus dans des poursuites des crimes le projet a intégré dans les formations des bénéficiaires les thèmes visant à renforcer les capacités des acteurs sur la protection des informations relatives aux victimes et témoins. Il est aussi envisagé par les CAP d'appuyer l'archivage électronique des dossiers sensibles.
39. En appuyant la partie nationale à définir ses priorités (stratégie de priorisation) il a été plus facile d'assurer l'alignement du projet et d'autres intervenants et, partant, de la coordination avec les autres intervenants. Cette démarche a permis de fédérer les efforts du projet et ceux d'autres intervenants et permet d'atteindre mieux les résultats au niveau aussi bien quantitatif que qualitatif. Cette démarche convient par ailleurs pour mobiliser l'appropriation nationale.

A titre illustratif, depuis le premier exercice de priorisation le ministère de la Justice a écrit aux acteurs judiciaires pour demander de poursuivre à titre vraiment prioritaire ces dossiers. Le Bureau de la Représentante Spéciale a même financé une procédure de transfert d'un prévenu impliqué dans l'un des dossiers.

40. L'architecture du projet qui permet de travailler avec les institutions provinciales et les institutions judiciaires nationales à la fois permet de régler les dysfonctionnements. Un des principaux défis lors de la mise en œuvre du projet aurait été les mutations intempestives au sein de la justice militaire. Grâce à la forte implication de l'Auditorat Général dans le projet, chaque mutation a été suivie par une induction de l'auditorat Général et permet une continuité, contrairement aux années passées. Cette induction concerne également les acquis avec le système de priorisation, les mécanismes de concertations avec les CAP et les autres intervenants, etc.

## 6. COORDINATION ET PARTENARIAT

41. Pour assurer une mise en œuvre coordonnée avec les partenaires sur terrain, le projet a exécuté les activités dans une proche collaboration avec les agences de Nations Unies et autres acteurs impliqués dans la lutte contre l'impunité dans le cadre des synergies, groupes de travail et clusters existants sur le terrain, mais beaucoup plus dans les cadres de concertations.
42. En bilatéral, le projet (PNUD-MONUSCO JCS) a développé des synergies d'action avec le BCNUDH et la section Child protection de la Monusco ou avec ICTJ pour fédérer les expertises en faveur de la justice congolaise.
43. A l'interne des programmes financés par l'Union Européenne, le projet s'est coordonné avec le Programme PARJE lui aussi appuyé par l'Union Européenne. A travers les réunions

bilatérales mensuelles des synergies ont chaque fois été discuté et des actions de capitalisation envisagées. Par exemple, en ce qui concerne la formation des Avocats, l'ONG Avocats Sans Frontière ayant déjà fait une formation des Avocats, le présent projet assurer le suivi des concernés et n'interviendra en termes de formation qu'à titre complémentaire. D'autre part, concernant le renforcement du contrôle interne au sien de la justice militaire, le Programme PARJE ayant appuyé la mise en place d'outils de contrôle approuvés par le CSM, le projet n'a plus appuyé que des aspects complémentaires spécifiques aux dossiers prioritaires et des missions de contrôle sur terrains.

44. A l'interne au PNUD également, une coordination a été nécessaire avec le Projet d'Appui de l'Equipe d'Experts pour la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit. Ce projet intervenant sur une des thématiques déjà couvertes par le projet CAP, une synergie d'efforts en termes de cofinancement a donc été fait. Ainsi ce projet a cofinancé les procédures de crimes graves impliquant des faits de violences sexuelles.